



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOU COURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT AMME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEEN À M. MARICOT

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARICOT

N°DEL_0063_2026 Désignation de représentants de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle aux instances de l'Agence d'Urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine (AURH)

L'AURH est un laboratoire d'observation, de réflexion, de planification et de prospective. Ses travaux alimentent l'élaboration des politiques publiques.

Outil mutualisé d'ingénierie territoriale, l'Agence travaille au service des élus et des institutions de son territoire d'étude : Le Havre et le grand estuaire de la Seine.

Selon les demandes de ses partenaires, elle réalise des études, des stratégies de territoire et accompagne des projets d'aménagement, de leur émergence à leur mise en œuvre. Elle intervient dans les villes comme dans les espaces ruraux et littoraux. Elle aide les territoires à se positionner dans leur environnement local, régional et national face aux enjeux d'avenir.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente,

VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à


la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales
VU les statuts de l'Agence d'Urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine (AURH) adoptés lors de son
Assemblée Générale le 16 mai 2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CCPAVR de continuer à l'Agence d'Urbanisme Le Havre Estuaire
de la Seine (AURH)

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** M. Bertrand SIMON en tant que représentant de la CCPAVR au sein du
Conseil d'Administration de l'AURH
- **DE DESIGNER** Mme Sylvie MONTIER
M. Philippe ROBILLOT
M. Julien TIMON en tant que représentants de la CCPAVR au sein de
l'Assemblée Générale de l'AURH
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026
la Présidente
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

de Andres 

Carole DE ANDRES